

## Le Gouvernement annonce une série de mesures fortes en faveur du monde agricole : un engagement porté à hauteur de 300 millions d'euros



Le Gouvernement annonce une série de mesures fortes en faveur du monde agricole : un engagement porté à hauteur de 300 millions d'euros

À l'issue d'une conférence de presse et à travers une lettre adressée par le Premier ministre aux organisations professionnelles agricoles, le Gouvernement réaffirme son engagement total aux côtés du monde agricole. Face aux crises sanitaires, économiques et aux contraintes structurelles, **11 actions concrètes sont annoncées pour protéger les filières**

- **Dermatose nodulaire contagieuse (DNC) : des résultats immédiats et une mobilisation totale des scientifiques en vue de pouvoir faire évoluer le protocole sanitaire**
- Grâce à une action rapide et collective de l'État, 87 % des bovins des départements concernés ont été vaccinés en trois semaines et aucun nouveau foyer n'a été détecté depuis plusieurs jours.
- Une mission scientifique a été confiée au CIRAD pour préciser les conditions permettant de faire évoluer le protocole sanitaire en cas d'immunité collective dans une zone.
- Tous les leviers sont activés pour permettre de développer au plus vite un test de dépistage fiable qui permette de dire si un animal sans symptôme est réellement en bonne santé ou s'il porte la maladie mais sans qu'on le voie.
- Les indemnités sont engagées pour préserver la trésorerie des exploitations touchées.
- Toutes les indemnités seront exonérées de cotisations et de fiscalité dès 2026, avec effet rétroactif au 1er janvier, si nous avons un budget.
- **Revenu agricole : budget de la PAC garanti et suspension du MACF sur les engrais**
- Il ne manquera pas un centime au budget de la future PAC par rapport à la précédente programmation, assurant ainsi le maintien du niveau des aides sur la période 2028-2034. La France défend une PAC prenant en compte l'inflation, refusant toute renationalisation et préservant le soutien aux territoires ultramarins via le POSEI.

- La France a obtenu de la Commission européenne qu'elle prévienne rapidement la suspension de l'application du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) aux engrais afin d'éviter toute hausse des coûts pour les exploitants agricoles. Cela protège la compétitivité du monde agricole.
- **Produits phytosanitaires : mettre fin au deux poids deux mesures**
- **Viticulture : accompagner les restructurations nécessaires**
- **Grandes cultures : un soutien immédiat et ciblé**
- **Loup : mieux protéger les éleveurs**
- **Eau : lever les blocages et investir massivement**
- Le fonds hydraulique de l'État sera triplé, passant de 20 à 60 millions d'euros après l'adoption du budget 2026.
- Les projets bloqués seront réexaminés au niveau national.
- L'accompagnement des porteurs de projets sera renforcé lors de la phase de conception ainsi que durant l'ensemble de la procédure, en mobilisant le réseau des chambres d'agriculture et des services déconcentrés de l'Etat.
- Les règles du contentieux sur les sujets hydrauliques seront simplifiées, pour que le risque endossé par le porteur de projet soit allégé.
- **30 millions d'euros supplémentaires pour les plans Agriculture Méditerranée, Fruits et légumes et Protéines**
- **Loi Duplomb-Ménonville : accélérer la levée des freins à la production**
- Les décrets relatifs aux installations classées pour l'environnement (ICPE), notamment l'évolution des seuils pour les élevages bovins et les modalités de consultation du public, seront signés avant la fin du mois de janvier.
- L'examen de la création d'un régime juridique spécifique pour les élevages, plus simple et plus lisible, débutera au Parlement dès février.
- **Mesures fiscales et sociales pour les agriculteurs pour plus de justice et pour alléger leurs charges**
- La réforme des « 25 meilleures années » pour la retraite des agriculteurs, est entrée en vigueur au 1er janvier 2026.
- Le choc fiscal de 500 M€, décidé l'an dernier, sera poursuivi dans le prochain budget pour 2026, avec la défiscalisation des indemnités pour abattages ordonnés par l'administration d'animaux d'un cheptel affecté à la reproduction.
- Une mission d'inspection sera lancée ce mois-ci dans le but d'examiner la hausse des charges par les agriculteurs ces dernières années, filière par filière, ainsi que leur justification.
- **Reconquérir notre souveraineté alimentaire et sanitaire**
- Les conférences de la souveraineté alimentaire se poursuivent en vue de la fixation d'un cap pour reconquérir notre souveraineté alimentaire à horizon 10 ans. Des contrats d'avenir seront un des supports de cette reconquête.
- Notre modèle sanitaire doit être réformé. Les travaux des assises, inclus dans le plan élevage, devront être conclus avant la fin du premier semestre, en accordant une attention toute particulière aux épizooties émergentes.